

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00202

Numéro SIREN : 344 197 322

Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 13016

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Ayant pour sigle F.C.A

Société par Actions Simplifiée
Capital de 160 000 euros
Siège social : 19 rue Alphonse 1^{er}
Les Mimosas, 06200 Nice
RCS NICE 344 197 322
Ci-après « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

L'An deux-mille-vingt-deux et le premier octobre à dix heures,

Les Associés de la Société FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT, ayant pour sigle FCA, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis, 19 rue Alphonse 1^{er}, Les Mimosas, 06200 Nice, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves, Jean-Marc MAURER, en sa qualité de Président de la Société.

La Société AJP CONSEIL, elle-même représentée par la Société GROUPE AUDIT MEDITERRANEE, représentée par son Co-Gérant Monsieur Cyrille VERRIERE, ainsi que Monsieur Jean-François CABANE, Associés, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude MOREL est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres le Président, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des Associés.
- Le rapport du Président.
- Un exemplaire des Statuts de la Société.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président.
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION PRÉLIMINAIRE

Chaque Associé, déclare et reconnaît avoir été convoqué verbalement par la Présidence conformément aux dispositions de l'article 22 des Statuts et avoir reçu à cette occasion complète information préalable relative à la présente réunion.

Tous les Associés étant présents ou représentés, chaque Associé ou mandataire, décharge expressément et définitivement la Présidence de toute responsabilité à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Yves, Jean-Marc MAURER de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

GROUPE AUDIT MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée

Capital de 5 000 euros

Siège social : 19 rue Alphonse 1^{er}

Immeuble Les Mimosas

06200 Nice

RCS NICE 919 013 516

Représentée par son Co-Gérant, Monsieur Cyrille VERRIERE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés

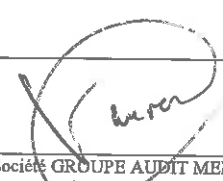
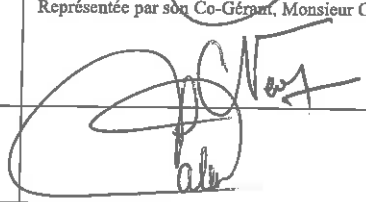
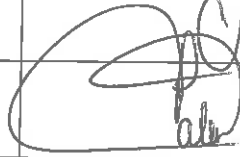
Monsieur Cyrille VERRIERE, au nom de la Société GROUPE AUDIT MEDITERRANEE, qu'il représente, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que la Société qu'il représente, les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les Statuts pour leur exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<u>Monsieur Yves MAURER</u> <u>Associé et Président partant</u>	
<u>AJP CONSEIL</u> <u>Représentée par son Président</u> <u>Associée et Scrutateur</u>	La Société GROUPE AUDIT MEDITERRANEE Représentée par son Co-Gérant, Monsieur Cyrille VERRIERE 
<u>Monsieur Jean-François CABANE</u> <u>Associé et Scrutateur</u>	
<u>Monsieur Jean-Claude MOREL</u> <u>Associé et Secrétaire</u>	
<u>Monsieur Cyrille VERRIERE</u> <u>Associé</u>	